

TOUR METROPOLE NICE COTE D'AZUR 2019

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ASSOCIATION METROPOLE NICE COTE D'AZUR SPORTS (A.M.N.C.A.S)

28, Rue Tonduti de l'Escarène

06000 Nice

www.metropolenicecotedazursports.com

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent exclusivement la vente, par l'A.M.N.C.A.S (Siège social : 28 Rue Tonduti de l'Escarène 06000 Nice, N° W 062006501) du droit d'inscription à l'épreuve « Tour Métropole Nice Côte d'Azur », de la prestation d'hébergement, de restauration et du transport liés à cette épreuve.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

ARTICLE 1- ACHAT DES DROITS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES

1.1. Modalités d'inscription à l'épreuve proposée par l'A.M.N.C.A.S

Le Site propose à l'achat, les droits d'inscription au Tour Métropole Nice Côte d'Azur donnant droit à la remise d'un dossard au client aux conditions déterminées par le Règlement de l'épreuve concernée.

Le prix des droits d'inscription est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande.

L'A.M.N.C.A.S. se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais le produit sera facturé sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande.

Afin de pouvoir valider son inscription à l'épreuve, le client déclare accepter sans réserve, après en avoir pris connaissance, le règlement de l'épreuve concernée, détaillant l'ensemble des conditions d'inscription, en cochant au bas du formulaire d'inscription, l'onglet suivant : « Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve et l'accepter sans réserve ».

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut acceptation de des Conditions générales de vente.

Les dossards sont à retirer directement au village du tour, aux dates et horaires qui seront définis par l'organisation.

1.2. Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf disposition spécifique du Règlement.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.3. Droit de rétractation

Le client bénéficie d'un droit de rétractation sur l'achat de sa prestation Tour Métropole Nice Côte d'Azur aux conditions exprimées dans le règlement.

ARTICLE 2 - MODALITES COMMUNES AU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

2.1 Paiement et validation

Les droits d'inscription sont destinés aux particuliers, personnes physiques, pour leur usage et consommation personnels.

Le paiement des droits d'inscription, via le site, se fait uniquement par carte bancaire.

Les cartes permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux : Carte Bleue / Visa / Eurocard-Mastercard.

Le client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de cette commande.

Le compte bancaire du client sera immédiatement débité de la valeur du montant des droits d'inscription, toutes taxes incluses (taux en vigueur au jour de la commande), en euros.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive.

La sécurité des paiements par carte bancaire est assurée par un mode interface sécurisé (Garantie de paiement 3D sécurisée) Caisse d'Epargne qui crypte et sécurise les informations confidentielles.

Les données enregistrées par l'A.M.N.C.A.S. constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par l'A.M.N.C.A.S. et ses utilisateurs. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de l'achat vaudront preuve de l'intégralité dudit achat, conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la commande.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site.

Le paiement des droits d'inscription peut aussi se faire via le dépliant du Tour Métropole Nice Côte d'Azur. Le paiement des droits d'inscription se fait alors par chèque ou par virement bancaire.

- Par chèque, à l'ordre de : ASSOCIATION METROPOLE NICE COTE D'AZUR SPORTS

A l'adresse postale

ASSOCIATION METROPOLE NICE COTE D'AZUR SPORTS

28, AVENUE TONDUTI DE L'ESCARENE

06 000 NICE

- Par virement, Titulaire du compte "Association Métropole Nice Côte d'Azur Sports"

Banque bénéficiaire : CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

IBAN: FR76 1831 5100 0008 0050 5301 975

SWIFT Code: CEPFRPP831

2.2 Récapitulatif de vente

Sous réserve de l'acceptation du paiement par le centre d'autorisation des cartes bancaires, le client recevra par courriel un récapitulatif de vente indiquant son numéro de commande.

Dans certains autres cas, notamment adresse erronée ou autre problème sur le compte du client, l'A.M.N.C.A.S. se réserve le droit de bloquer la commande de le client jusqu'à la résolution du problème.

ARTICLE 3 - ACHAT DE PRESTATION D'HEBERGEMENT ET DE TRANSPORT

Le Site propose à l'achat, le Tour Métropole Nice Côte d'Azur, avec la prestation d'hébergement, de restauration et le transport des bagages.

Le client reconnaît avoir été informé et accepté le fait que les offres d'hébergement et de transport sont régies par les présentes Conditions Générales de Ventes ainsi que par les dispositions du Code du Tourisme, en particulier les articles R.211-3 à R.211-13.

Le client reconnaît avoir été informé des conditions de majoration du prix de l'inscription défini par le règlement.

Le client reconnaît avoir été informé et accepté les conditions de son droit de rétractation défini par le règlement.

3.1 Responsabilité

La responsabilité de l'A.M.N.C.A.S. est limitée aux seules prestations d'hébergement de restauration et de transport vendues par elle.

3.2. Prix

Les prix sont exprimés en Euros.

Les prix comprennent :

- les nuits d'hôtels ou de résidence de tourisme indiquées
- les petits déjeuners
- les repas
- les taxes de séjour éventuelles
- les options indiquées
- les transports indiqués

Sauf stipulation contraire, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix :

- l'assurance annulation, l'assurance multirisques, les assurances optionnelles
- les dépenses à caractère personnel (boissons en plus, pourboires, téléphone ; etc.)
- les prestations non incluses dans le descriptif

3.3. Réservation

La réservation se fait via le site internet dédié, dans la limite des places disponibles, le cas échéant ou par le dépliant du Tour Métropole Nice Côte d'Azur.

En qualité de particulier, le client déclare qu'il n'est pas un professionnel et ne se procure pas ou n'utilise pas les droits, produits et prestations vendus sur le site internet, pour un usage professionnel, commercial ou d'une façon générale afin d'en tirer un bénéfice.

Pour un paiement en ligne, les cartes permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux Carte Bleue / Visa / Eurocard / Mastercard.

Le client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de cette commande.

Pour une inscription par chèque ou virement les conditions sont identiques à l'article **(2.1)**

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : aucun changement ne pourra être fait.

3.4. Annulation/Modification à l'initiative de l'A.M.N.C.A.S.

3.4.1. Annulation

Selon l'article R. 211-10 du Code du Tourisme, si l'A.M.N.C.A.S se trouve contrainte d'annuler le voyage, elle en informera le client. Le client sera alors remboursé par l'A.M.N.C.A.S de toutes les sommes qu'il aura pu verser.

Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenante à la sécurité des utilisateurs, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Si l'annulation est demandée par le client il en informera l'organisateur par Email et par courrier AR. Le client sera remboursé selon les conditions de l'article 8 du règlement d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.

3.4.2. Modification

Si des éléments essentiels du voyage devaient être modifiés avant le départ, l'A.M.N.C.A.S. en avertira le client par tous moyens et lui proposera :

- soit la possibilité d'annuler son voyage sans frais,
- soit la possibilité de souscrire à une nouvelle offre.

Le client devra communiquer son choix par écrit dans un délai de 48h (quarante huit heures).

3.5 Hébergement

Toutes les chambres devront être libérées pour 9h, le jour du départ d'étape.

Dans les hypothèses de cas de force majeure, de raisons de sécurité, du fait d'un tiers, l'A.M.N.C.A.S. peut être dans l'obligation de changer les hôtels ou résidence de tourisme mentionnés sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du voyage. Dans la mesure du possible, le client sera avisé au préalable et l'A.M.N.C.A.S. lui fournira un service dans une catégorie au moins similaire à celle proposée initialement.

ARTICLE 4 – RECLAMATIONS

Sauf si la loi le prévoit, toute opération intervenant entre l'A.M.N.C.A.S. et le client sur le site, non contestée dans les formes visées ci-dessous et dans un délai de 15 (quinze) jours à compter du jour de ladite opération, ne peut donner lieu à une réclamation.

Tout fait intervenant lors du déroulement de l'épreuve, notamment en cas de blessure, devra faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 5 (cinq) jours après ladite épreuve, sauf disposition spécifique du Règlement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Pour toute demande et réclamation, le client pourra s'adresser, par lettre recommandée, en français ou en anglais, au service suivant :

Association Métropole Nice Côte d'Azur Sports
28 Rue Tonduti de l'Escarène
06000 NICE

ARTICLE 5- DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française.

De même, le contrat conclu entre le client d'une part et l'A.M.N.C.A.S. d'autre part est soumis à la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire en portant une réclamation à l'attention de l'A.M.N.C.A.S. par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de dix (10) jours suivant la survenance du litige.

A défaut d'un règlement à l'amiable, tout litige auquel les présentes Conditions Générales de Ventes pourraient donner lieu sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel d'AIX en PROVENCE.